

**DECLARATION D'INTENTION DE PARTICIPATION  
AU MOUVEMENT DE GREVE**

**La présente déclaration doit parvenir par lettre ou télécopie à la circonscription compétente 48 heures avant l'entrée en grève de l'intéressé(e).**

Je soussigné (e) M.....

Mme .....

Mlle .....

Enseignant (e) à l'école.....

De la commune de .....

déclare avoir l'intention de participer à la grève du .....

à partir de ..... heures.

Fait à ....., le .....

Signature

Article L. 133-4 du Code de l'Education :

Dans le cas où un préavis de grève a été déposé dans les conditions prévues par l'article L. 2512-2 du code du travail et en vue de la mise en place d'un service d'accueil, toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école maternelle ou élémentaire publique déclare à l'autorité administrative, au moins quarante-huit heures, comprenant au moins un jour ouvré, avant de participer à la grève, son intention d'y prendre part.

Article L. 133-5 du Code de l'Education :

Les informations issues des déclarations individuelles ne peuvent être utilisées que pour l'organisation, durant la grève, du service mentionné à l'article L. 133-4. Elles sont couvertes par le secret professionnel.